

# ( fenêtrés sur.Nièvre )

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

Dispensé de timbrage

NEVERS CDIS

Déposé le 10/02/2012

**P** PRESSE  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE



## Permutts

P. 2



## Carte scolaire

P. 3



## Adhésion

P. 4

N°183

Février 2012

### Sommaire :

**P.2** : carrière : permutations informatisées, règles du mouvement

**P.3** : actu : carte scolaire

**P.4** : adhésion

## EDITO

### Investir dans la maternelle ? Chiche !

Suite aux restrictions budgétaires, la maternelle française connaît une période de fragilisation sans précédent, illustrée par les suppressions de postes annoncées actuellement dans les départements (sept postes menacés dans la Nièvre) : mort lente de la scolarisation des moins de trois ans, hausse du nombre d'élèves dans les classes, remplacements non assurés dans ces écoles, formation à la spécificité de la maternelle quasi-inexistante.

Face à l'échec scolaire, il est urgent de changer la donne. La prévention et l'aide commencent dès l'école maternelle si l'on veut lutter contre les difficultés scolaires. Chacun reconnaît combien la maternelle contribue au développement moteur, sensoriel, intellectuel et culturel des élèves. Aujourd'hui, cette première étape de la scolarité doit retrouver un nouveau souffle.

Il y a urgence à réinvestir dans la maternelle. La formation des enseignants doit être développée dans ce domaine. Le nombre d'élèves par classe est aussi un facteur important. Il faut aussi, comme le demande le SNUipp-FSU depuis plusieurs années, doter les écoles qui concentrent les difficultés scolaires, « de plus de maîtres que de classes », véritable facteur de richesse pédagogique.

Un rapport de l'OCDE, rendu public dernièrement, rappelle que l'investissement dès l'école maternelle pour les enfants issus de milieux défavorisés constituait une mesure équitable et en même temps économiquement rentable. Il est inacceptable que la France soit restée si sourde à cette préconisation qui contribue à rendre l'école plus juste.

Plus de doute, pour contrer l'échec scolaire, l'avenir, c'est la maternelle. Le SNUipp-FSU demande des décisions fortes en ce sens.

<http://58.snuipp.fr>



## BRÈVES

### Le nombre du mois :

**O**

Comme le nombre présumé de départs en formation CAPA-SH l'année prochaine selon l'inspecteur d'académie (ou plutôt le DASEN, voir en page 3), qui justifie ainsi la suppression à la rentrée prochaine de deux postes de remplaçants « stage long ». Un nombre de départ « stable » (!) par rapport à cette année puisque déjà aucun n'avait été accordé, « faute de moyens »...

### CAPD : le 15 mars

La prochaine CAPD devrait avoir lieu le jeudi 15 mars. A l'ordre du jour (sous réserve) : liste d'aptitude des directeurs, congés de formation, mesures de carte scolaire, formation de psychologue scolaire, règles du mouvement... Si vous êtes concerné(e) par un de ces sujets, n'hésitez pas à nous contacter.

### Congé maladie : bon à savoir

Contrairement à une idée encore trop répandue, un congé de maladie peut se terminer le premier jour d'une période de vacances. L'enseignant reprend alors son service durant les vacances et n'est donc plus en congé de maladie. Il n'est donc pas nécessaire de reprendre un ou deux jours avant les vacances. La reprise effective se fait au retour des vacances mais ces dernières ne sont pas prises en compte dans le congé de maladie. Sauf si, au sortir des vacances, il y a un nouvel arrêt de travail pour le même motif.

### Maîtres formateurs :

#### Le SNUipp intervient

Dans certains départements (dont la Nièvre), l'indemnité de fonction des maîtres formateurs n'est attribuée qu'à celles ou ceux qui assurent le tutorat d'un professeur des écoles stagiaire. Pour le SNUipp-FSU, cette indemnité doit être versée à tous les PEMF et DEA, dès lors qu'ils contribuent aux formations initiale et continue. Tous les PEMF accueillent en effet des M1 et des M2 en stage ou effectuent des visites dans les classes. Restreindre le versement de l'indemnité au tutorat revient à instaurer une inégalité de traitement entre maîtres formateurs. C'est pourquoi le SNUipp-FSU a écrit un courrier au ministère le 8 février. Il demande que cette indemnité soit versée à tous les maîtres formateurs. A suivre...

## PERMUTATIONS 2012 : RÉSULTATS LE 12 MARS

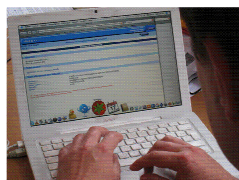
*Après le groupe de travail traitant des permutés informatisés 2012 qui s'est tenu vendredi 27 janvier, où les barèmes des candidats au départ ont été vérifiés, les résultats officiels seront connus le lundi 12 mars.*



Ce sont finalement 96 collègues de la Nièvre qui ont participé cette année aux permutés informatisés, une demande tardive ayant été enregistrée avant la date limite.

Cette année, le nombre de demandes pour la Côte d'Or reste le plus élevé, bien qu'en forte baisse par rapport à l'an dernier (16, contre 27 en 2011). La Saône et Loire reste également très demandée par les collègues de la Nièvre (13 demandes, contre 15 l'an dernier). La situation reste également difficile pour le Puy de Dôme (10 demandes, soit deux de plus que l'an passé). Parmi les autres départements les plus demandés cette année, on trouve le Cher (5 demandes, aucune l'an dernier), le Rhône (5 demandes également contre 4 l'année dernière), L'Yonne et le Loire (4 demandes), l'Allier et le Morbihan (3 demandes), les Alpes de Haute Provence, l'Aude, La Corrèze, l'Indre-et-Loire, les Hauts de Seine et... la Réunion (2 demandes). Retrouvez sur le site du SNUipp 58 le tableau récapitulatif des demandes des collègues de notre département.

Les résultats seront connus le lundi 12 mars. Nous contacterons individuellement les collègues dont nous avons les coordonnées (numéro de portable, de l'école, mél,...). Contactez-nous si vous voulez être prévenu. Appelez-nous également le 12 mars au 03 86 36 94 46 pour connaître le résultat.



## RÈGLES DU MOUVEMENT : LE SNUipp

### DEMANDE DU CHANGEMENT

*Le groupe de travail traitant des règles du mouvement départemental a finalement lieu le jeudi 16 février. A cette occasion, comme chaque année, le SNUipp-FSU de la Nièvre réclame une évolution.*

En 2006/2007, à l'initiative de Mme Arrêteau, IEN adjointe à l'IA, une réflexion sur les règles du mouvement départemental avait été menée pendant toute l'année scolaire entre l'administration et les représentants du personnel. Un « toilettage » avait été ainsi réalisé et des avancées (notamment sur la place de la note dans les barèmes, à la demande du SNUipp) avaient été obtenues.

En novembre 2008, patatras ! La note de service (nationale) sur la mobilité des personnels rendait inutile tout ce travail mené en concertation. De nouvelles directives étaient données aux inspections académiques, suivies avec plus ou moins de zèle par les départements (voir encadré ci-contre). Depuis cette date, l'objectif principal assigné aux IA est de nommer un maximum de collègues à titre définitif, peu importe si c'est très loin de chez eux. Pour cela, les participants au mouvement sont désormais tenus de postuler sur des **zones géographiques** et peuvent ainsi être nommés à TD sur un poste non souhaité. Dans la Nièvre, dans un premier temps, le département avait été partagé en trois (vastes) zones géographiques, puis en six après demande des délégués du personnel. D'après la note de service, « les enseignants du premier degré devant recevoir obligatoirement une affectation à la rentrée scolaire

formuleront des vœux précis (école) et au moins un vœu géographique (secteur, commune, regroupement de communes, département) ». L'an dernier, les participants au mouvement nivernais devaient obligatoirement saisir quatre vœux géographiques ! Le SNUipp-FSU 58 demandera donc cette année que les personnels formulent « au moins un vœu géographique », dans leur intérêt et dans celui du service.

De même, pourquoi les points « handicap » sont-ils limités « à la première demande d'affectation » ?

Enfin, les personnels **victimes d'une mesure de carte scolaire** bénéficient actuellement de 100 à 150 points pour obtenir un poste dans la même école ou la même commune, règle excluant les collègues qui travaillent dans une commune où il y a une seule école, voire une seule classe. Nous demanderons donc, dans un souci d'égalité, qu'un nouvel « échelon » (le canton, la zone géographique, voire la circonscription) soit ajouté.

C. Bolle

### Une deuxième saisie de vœux ?

« Aucune autre saisie de vœux ne devrait être organisée en vue de la phase d'ajustement dès lors que les enseignants qui doivent obligatoirement recevoir une affectation auront en phase principale formulé au moins un vœu géographique indicatif » indique la note de service. Pourtant, dans au moins une trentaine de départements, une deuxième saisie, informatique ou papier, est organisée, permettant ainsi des affectations plus justes, transparentes, dans le respect des barèmes. Mieux, les personnels nommés sur les postes fractionnés (les TRS) peuvent également postuler sur les postes de service constitués.

**Pourquoi ce qui est possible ailleurs ne l'est-il pas dans la Nièvre ?** Vos élus du personnel du SNUipp 58 le demanderont à nouveau cette année.

## LA CARTE SCOLAIRE MOBILISE !

Avec ses 28 postes supprimés cette année, la carte scolaire mobilise dans la Nièvre. Occupations d'écoles, manifestations, soupes, grève du 14 février, les actions se multiplient et le SNUipp-FSU 58 y prend toute sa place.

Après les deux comités techniques spéciaux départementaux des 3 et 10 février, nous y voyons plus clair sur les conséquences des **28 postes supprimés** dans le premier degré pour notre département. Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (nouvelle appellation de l'Inspecteur d'Académie depuis le 1<sup>er</sup> février) a proposé aux délégués du personnel 29 écoles qui pourraient voir une de leur classe fermer. Au final il devra en faire au minimum 20, voire plus s'il accorde des **ouvertures de classe** (en plus de Garchizy maternelle, Donzy primaire, le RPI des Amognes, les situations de Garchizy élémentaire et de Château-Chinon maternelle seront étudiées à la demande des délégués de la FSU).

Sept classes maternelles sont concernées par une suppression, sans compter les fermetures en primaire ou RPI qui se feraient sur des classes maternelles. Même si le DASEN a tenu un discours rassurant sur la place de la **maternelle** en milieu rural, on ne peut qu'être inquiet sur les conditions d'accueil dans des écoles surchargées.

Si trois de ses écoles ne font plus partie de la liste des écoles menacées, **Nevers** paie un lourd tribut avec six fermetures possibles et de nouveaux regroupements d'écoles envisagés.

**Les RPI** continuent de voir leur taille rétrécir et le nombre de communes sans école risque encore d'augmenter.



### Pas de soupe à la grimace !

Un peu partout dans le département, à Nevers (notre photo à la maternelle de la Rotonde), Cosne, Corbigny, Garchizy, Imphy, Urzy, Château-Chinon, etc... les soupes se partagent pour éviter « la soupe à la grimace » à la rentrée. Parents, élus, citoyens démontrent encore cette année leur attachement à leur école, à l'École de la République.



La question des **RASED** est la plus préoccupante. La réflexion fait en amont en groupe de travail ayant porté sur deux à trois fermetures, le fait d'en proposer six (dont un poste de psychologue condamnant un réseau) et deux postes destinés au **remplacement** de collègues partant en formation CAPA-SH ne présage rien de bon pour l'avenir du dispositif.

Désormais, il reste une rencontre pour donner notre point de vue sur ces mesures - **le CDEN du 17 février**, celui du 14 février ayant été boycotté - avant que le DASEN ne prenne ses décisions, sans doute pendant les vacances scolaires...

J. Derouault

### La liste des écoles et des postes menacés

**En maternelle (7) :** Nevers Lund, Rotonde, Blaise Pascal, Jules Ferry, Varzy, Imphy bourg, Corbigny.

**En élémentaire (7) :** Nevers Jules Ferry, Albert Camus A et B, Cercy-la-Tour, Imphy Jean Jaurès, Corbigny (photo ci-contre), Marzy, Urzy.

**En primaire (3) :** Decize centre ville, Fourchambault primaire du Riau, Sauvigny.

**En RPI et RPU (12) :** Onlay-Villapourçon, Anlezy-Ville-Langy, Rémyilly-Vandenesse, Tannay, Alligny-Saint-Loup-Saint-Verain, Alligny-Moux, Ciez-Couloutre-Perroy, La Nocle-Saint-Seine-Ternant, Neuville-Saint-Germain-Saint-Parize, Gimouille-Saincaize, Fleury-Luthenay, RPU Cosne.

**Autres mesures "hors classe" :**

Psychologue scolaire : Nevers Jules Ferry.

Postes E : Cosne sud, Dornes, Montsauche, Moulins-Engilbert, Nevers Mouesse.

Remplaçants : postes de TR "stage long".

Poste d'appui (1/2) : Cosne



## BRÈVES

### AVS : nouveau rendez-vous le 22 février

Après une réunion le 25 janvier dernier, destinée à faire le point sur les difficultés rencontrées par les AVS du département, la FSU 58 a été reçue en audience lundi 30 janvier à l'inspection académique. Différents points ont été abordés lors de cette entrevue par les représentantes des AVS : statut, frais de déplacement, gestion des salaires, formation, avenir... Les AVS ont également réclamé le retour d'un groupe de parole le mercredi animé par un psychologue scolaire, tant est urgent le besoin d'échanger face aux difficultés de leur travail. Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour accompagner la mise en œuvre collective des revendications des AVS. Une nouvelle réunion est programmée le mercredi 22 février à 15 heures à la bourse du travail à Nevers dans les locaux du SNUipp et de la FSU. Nous enjoignons tous les AVS à prendre contact et nous rejoindre pour enfin construire un véritable avenir ensemble.

### « Un parmi les autres »

Alors que les RASED sont de nouveau une des cibles principales des mesures de carte scolaire et sont menacés de disparition (voir ci-contre), un film produit par la FNAREN (Fédération des associations des rééducateurs de l'éducation nationale) lève le voile sur le travail des aides spécialisées pour aider les élèves à réussir.

Qui ne s'est pas interrogé sur ce que les rééducateurs/maître G faisaient avec les élèves ? Ce film d'un peu plus d'une heure, réalisé par Pierre de Nicola, rend visible tout le travail que les psychologues scolaires et les enseignants spécialisés (aides pédagogiques et rééducatives) des RASED mènent pour aider des enfants à réussir. Diffusé avec un grand succès depuis quelques mois partout en France, ce documentaire permet d'informer et de débattre avec les enseignants, les étudiants, les parents, les élus, les citoyens... A

Nevers, rendez-vous le mercredi 22 février à 18 heures, salle des Eduens, quai des mariners.



# Je me syndique au SNUipp 2011/2012

**SONS !** Après les élections professionnelles et le succès du SNUipp-FSU 58 (plus de 50% des voix), nous devons encore et toujours mener bataille. Le SNUipp-FSU ne perçoit aucune subvention. Il ne vit que parce que des collègues ont décidé de contribuer à son existence en se syndiquant. Alors, **(re)syndiquez-vous**, proposez la syndicalisation à vous collègues. Et n'oubliez pas non plus que **66% du montant de votre cotisation est déductible des impôts.**

Je me syndique au SNUipp Nièvre afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'éducation et au maintien de l'unité de la profession dans un SNUipp indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique dans la Fédération Syndicale Unitaire.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications. Je demande au SNUipp Nièvre de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il peut avoir accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Nièvre.

Date :

Signature :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

.....

.....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Poste occupé : .....

.....

## Montant de la cotisation en fonction de votre échelon (entourez votre situation)

Pour les temps partiels : cotisation multipliée par 0,5 ou 0,75  
le montant indiqué en italique est pour information

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PE (avec la déduction d'impôt)				120	127	135	143	154	164	177	191
				<i>39,6</i>	<i>41,91</i>	<i>44,55</i>	<i>47,19</i>	<i>50,82</i>	<i>54,12</i>	<i>58,41</i>	<i>63,03</i>
Instit (avec la déduction d'impôt)							115	122	128	136	149
							<i>37,95</i>	<i>40,26</i>	<i>42,24</i>	<i>44,88</i>	<i>49,17</i>
PE Hors-classe (avec la déduction d'impôt)	143	162	174	186	201	215	227				
	<i>47,19</i>	<i>53,46</i>	<i>57,42</i>	<i>61,38</i>	<i>66,33</i>	<i>70,95</i>	<i>74,91</i>				

Disponibilité	80
Congé parental	80
Assistant d'éducation, AVS, EVS	15
Retraités	95

Etudiant	35
Stagiaire	80
Titulaire 1ère année	90
Titulaire 2ème année	100

## COMMENT SE SYNDIQUER ?

- ⇒ Par chèque(s) : Joindre au bulletin complété 1 à 4 chèques datés du jour. Ils seront débités à partir du mois où vous les envoyez et un par mois suivant.
- ⇒ Renvoyer à SNUipp 58, Bourse du Travail, 2 bis bd Pierre de Coubertin, 58000 NEVERS

